Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 7 mouharem 1441
6 septembre 2019

N° 87

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés à responsabilité limitée **3226**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3226**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3230**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3235**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3236**
Avis aux créanciers..... **3238**
Convocations
Sociétés anonymes **3239**
Sociétés à responsabilité limitée **3244**
Autres sociétés **3244**
Divers
Avis au public..... **3245**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une SARL

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des enregistrements de1er bureau Tunis le 16/10/2015, sous le n°15510482, quittance n° 12809 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe de tribunal de première instance de Tunis le 20/11/2015, sous le n° D0131232015 il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination : Golden phone plus

Siège social : 7 Rue de Marseille, Beb Bhar, Tunis

Capital social : 4.000DT

Objet : toute opérations de commerce au détail de tous articles

Matricule Fiscal : 1424287T

Durée : 99 ans,

Gérant : Mr Ahmed Cherif ben Chikha

2019R02103SRLB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

EKUITY CAPITAL

Société Anonyme

Capital : 397 050 000 dinars

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant unique : 0002802M

Suivant le procès verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 18 Juin 2019 enregistré à la recette des finances les Berges du lac le 4 Juillet 2019 sous le numéro 1970489, quittance numéro M074880, et dont un original a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises le 29 Juillet 2019 sous le numéro 201936604, il a été décidé ce qui suit :

1. Nomination des membres du conseil d'administration pour la période s'étalant jusqu'à la clôture des états financiers pour l'année 2021.

2. Formation du comité d'investissement.

3. Formation du comité d'audit interne et des risques.

4. Consultation des états financiers révisés individuels jusqu'au 31 Mars 2019.

5. Consultation des états financiers révisés consolidés selon les normes internationales IFRS jusqu'au 31 Mars 2019.

6. Questions diverses.

2019R02108SANB2

Avis aux actionnaires

Société POLYMERES - SA

Au capital de 13.180.900 dinars

Siège social : Z.I. Nefissa Bouhejba Jebel El Ouest Zaghouan

MF : 0983315H

N° CNSS : 253202-32

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2019, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires, d'un montant de 1.500.000 dinars réservée à 2 actionnaires et ce par la création de 15.000 actions nouvelles nominatives de 100 dinars chacune à souscrire et à libérer intégralement à la souscription pour le porter de 13.180.900 dinars à 14.680.900 dinars avec suppression partielle du droit préférentiel de souscription.

Ce droit de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT.

La souscription sera close, par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites par ses bénéficiaires.

La même assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2019 a donné toutes les prérogatives au conseil d'administration pour la réalisation de la dite augmentation du capital et tous les pouvoirs à Monsieur Mohamed Hamrouni pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation de capital et notamment faire la déclaration de souscription et de versement devant Monsieur le receveur des finances.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci haut mentionné.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque de Tunisie agence Khereddine Bacha compte N°050 18000088087042001.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a été déposé provisoirement au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan le 3/9/2019 sous le n° AC061542019.

2019R02110SANB2

Régularisation

Société huile du nord ouest

Société anonyme au capital de 179 000 Dinars Siège social : sis au 2, rue Med Salah Dridi Borj Louzir - Ariana

R.C : B 1422002 M.F : 779753 K

Réalisation de l'augmentation de capital :

Suivant PV de l'assemblée générale extra ordinaire tenue le 25 janvier 2002 enregistré à Tunis le 31 janvier 2002, quittance n° 1466, enregistrement n°2501310, et dont deux exemplaires ont été déposés au

greffe du tribunal de première instance de Tunis « guichet unique» le 6 Mars 2002 sous le n°0244302, et d'une déclaration de souscription et de versement enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des société en date 4 Mars 2002, Vol 28, série D, Case 319, Le capital social de la société a été augmenté de vingt et un mille quatre cent soixante dinars (21 460.D) par la création de deux mille cent quarante six (2146) actions de dix dinars chacune totalement libéré, pour porter le capital à deux cent mille quatre cent soixante dinars.

2019R02115SANB2

Notice d'augmentation de capital

Sarouty de promotion Immobilière

Au Capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble Monaco 4éme étage, avenue du Japon Monplaisir 1073- Tunis

IU : 1534002B

MF : 115340001B/P/M/000

- Dénomination : Sarouty de promotion immobilière

- Objet social : activités immobilières

- Forme juridique : Société anonyme

- Capital social avant augmentation : 200.000 DT divisé en 2. 000 actions de 1.000 DT chacune

- Siège Social : Immeuble Monaco 4éme Etage, Avenue du Japon, Monplaisir 1073- Tunis

- Dépôt provisoire : Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 Juillet 2019 enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 18/07/2019 sous le n° 19704400, quittance n°05470, déposé au registre nationale des entreprises le 07/08/2018 sous le n° AC201929800

- Montant de l'augmentation : 1.950.000 dinars divisées en 1.950 actions de 1.000 dinars chacune sans prime d'émission à souscrire en numéraire par compensation de créances

Délai de souscription ; 15 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2019402956SANB2

Notice d'augmentation du capital de société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

AMEN SANTE S.A

Identifiant unique : 1126056 T/A/M 000;

RC : B24 1 88932009

CNSS : 311274-01

Raison sociale : Amen Santé S.A.

Forme juridique : Société anonyme

- Siège social : Immeuble Emeraude center, les jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

- Capital Social : 62 156 250,000 Dinars

- Objet social : créer, acquérir, louer, exploiter et gérer pour son propre compte ou pour compte d'autrui, toute société, même étrangère, exerçant dans le domaine de la santé

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 26 août 2019, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés 1er bureau Tunis, en date du 29 août 2019, sous le n°19505210, quittance n° 6443, déposée au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis, centre national du registre des entreprises sous le n°AC 011512019 en date du 30 août 2019.

Après avoir approuvé le rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2019, décide :

- D'augmenter le capital social de Vingt millions quatre cent mille dinars (20 400 000 dinars) pour le porter de soixante deux millions cent cinquante six mille deux cent cinquante dinars (62.156.250) à quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-six mille et 250 dinars (82556250 dinars) et ce, par la création De deux million quarante mille (2 040 000) actions nouvelles d'un nominal de Dix (10) Dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

- Les nouvelles actions porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital, pour le surplus elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires,

- L'assemblée générale extraordinaire réserve la souscription de ces deux millions quarante mille (2 040 000) actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels d'Amen SANTE. L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 64 actions nouvelles pour 195 actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

- Délai pour la souscription : Trente (30) jours à compter de la date de la parution de l'annonce de cette augmentation du capital au JORT et au BORNE avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de redistribuer

totalement ou partiellement entre les actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de trente (30) jours susmentionnée. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'assemblée générale extraordinaire délègue au conseil d'administration : les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. Elle confère au directeur général ou à son mandataire, tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, en fixer les délais de souscription, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, elle délègue au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'effet de faire la déclaration de souscription et de versement et de prendre toutes les mesures utiles et de remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter la dite déclaration et parvenir à la réalisation définitives de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank Agence Dr Burnet sous le TN 59071080043340600832 88

Les assemblées générales sont convoquées par un avis dans le journal officiel de la République Tunisienne, au BORNE et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans un délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2019402960SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société « L6 »

S.A au capital de 5 100 dinars

Siège social : 5 Av. de la liberté, Appt AA5, 1er étage El Menzah, 5 - 2080 Ariana

Matricule fiscal : 1625215T/A/M/000

Identifiant unique : 1625215T

• Dénomination sociale : L6

• Siège social : 5 Av. de la liberté, Appt. AA5, 1er étage El Menzah 5 - 2080 Ariana

• Objet : La prise de participation dans le capital des sociétés.

• Durée : 99 ans

• Capital à souscrire : 1 044 Dinars

• Augmentation de capital : suivant procès verbal de l'assemblée générale du 18 juin. 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier bureau Tunis sous le numéro 19704256 quittance 5302.

• Dépôt : Il a été déposé un exemplaire du PV de l'assemblée générale afférent à l'augmentation du capital au registre national de l'entreprise Tunis le 12 juillet 2019 sous le numéro A C031152019.

• Nombre d'action à souscrire : 1044 en numéraire.

• Valeur de l'action : 1 DT

• Apport en nature : pas d'apport en nature.

• Délais ouverts à la souscription : A partir de la date de l'assemblée jusqu'à 15 jours de la parution de la présente notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

• Avantages particuliers : pas d'avantages particuliers.

• Conditions d'admission : selon les dispositions des statuts de la société.

• Droit au vote : selon les dispositions des statuts de la société.

• Distribution de bénéfice : selon les dispositions des statuts de la société.

2019402963SANB2

Avis de nomination des membres du conseil d'administration

Industries chimiques du fluor

S.A.

Au capital social de 21.000.000 DT

Siège social : 4 Bis Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis

MF : 6049A A.M.000

RC : B157371996

1- Il appert du procès verbal du conseil d'administration du 23 août 2019 les nominations suivantes :

• Monsieur Hichem ben M'hamed Driss a été nommé Président du conseil d'administration de la société industries chimiques de fluor et ce pour le reliquat du mandat 2019-2020-2021.

• Monsieur Mounir Smida a été nommé directeur général de la Société industries chimiques du fluor et ce pour le reliquat du mandat 2019-2020-2021.

• Monsieur Fekri Youssef, représentant de la société ARMICO, a été nommé vice-président du conseil d'administration de la société industries chimiques du fluor et ce pour le reliquat du mandat 2019-2020-2021.

• Monsieur Mounir Maghzaoui a été nommé directeur général Adjoint de la société industries chimiques du fluor et ce pour le reliquat du mandat 2019-2020-2021.

Le dit procès verbal, du Conseil d'Administration du 23 août 2019, a été enregistré le 27 août 2017 à la recette des finances cité Mahrajène sous le n° 19805002 quittance n° 76465, est déposés au registre national des entreprises sous le n°201943893.

2019402965SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital SMART MED SA

Société anonyme

Capital Social : 5.000 Dinars

Siège Social : 5, rue El Biban Les Berges du Lac 1 -1053 Tunis

Identifiant unique : 1618460N

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

Une augmentation de capital réservée à la société SMART MED HOLDING-SA d'un montant de 1.995.000 dinars, par la création de 199.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à souscrire et à libérer à hauteur de 700.000 lors de la souscription .Le capital est porté de 5.000 dinars à 2.000.000 de dinars.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant Acte reçu par Mme le receveur de la recette de l'enregistrement des actes des sociétés -1er bureau Tunis le 27/08/2019 sous EN°19805154 QN°6373

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31/05/2019 lequel procès-verbal a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis - le 26/06/2019 sous En° 19503906 Qn°4888

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant le nom, prénom de souscripteur, son domicile, le nombre des actions souscrites, ainsi que le montant du versement effectué.

La dite augmentation de capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 2.000.000 de dinars divisé en 200.000 actions de 10 Dinars chacune intégralement souscrites.

Dépôt :

Il a été déposé au registre national des entreprises le 29/08/2019

-Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/05/2019.

- Deux exemplaires de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 27/08/2019.

- Deux exemplaires de la liste du Souscripteur en date du 27/08/2019.

2019402971SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STE la Tunisienne de transport multimodale SRL

Capital : 100.000 DT

Siège Social : Rue Hédi Nouira Immeuble Marina centre Radés 1er étage N°2-2040 Radés

MF : 1191881M/A/M/000

RC : B0252932011

Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2018, enregistré à la recette des finances place de la république de Radés le 11 Juillet 2018 quittance n°M046335 et enregistrement n°18701911 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de ben Arous sous le n°201834673 le 13 Juillet 2018.

A été décidé de nommer le cabinet d'expertise comptable « Project Group » représenté par son gérant Mr Moez Sakka commissaire aux comptes de la société pour trois ans 2018,2019 et 2020.

2019R02098SRLB2

Changement de l'activité de «SAADI SERVICES SARL»

Dénomination sociale : Saadi services

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Siège social : rue Boursaid Mourouj 3, Mourouj 2074

Matricule fiscal : 000/M/A/1274203/L

Registre de commerce : B02103372013

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 Août 2019, enregistré à la «recette des finances Mourouj» le 28 août 2019 quittance n° 070021, enregistrement n°019703368 dont un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°201944849 en date du 04 septembre 2019, il a été décidé :

- Changement de l'activité de la formation privée professionnelle à la prestation privée des cours particuliers de consolidation.

- Mise à jour des statuts.

2019R02116SRLB2

Augmentation de capital

Mise à jour de l'article 7 des statuts

Sté Mobismart

SARL

Au capital de 90.000 dinars

Siège social : Cité Ennozha, Rgueb, Sidi Bouzid

MF : 1384137FAM000

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 3 Avril 2019, enregistré à la recette des finances à Regueb en date du 8 Avril 2019, quittance n° M 015106, enregistrement 19500542, et dont deux exemplaires ont été déposés au RNE de Sidi Bouzid en date du 12 Avril 2019, sous le n° 201917960, les associés ont décidé :

1- Augmentation du capital par incorporation des résultats pour atteindre 90.000 dt.

2- Et de mettre à jour les articles 7 des statuts en conséquence de cette résolution.

2019B00300SRLB2

Société BUSINESS TRADE AND SHIPPING, SARL

Siège social : Route MENZEL CHAKER KM 15 SFAX

Capital social : 50.000 dt

Numéro du registre de commerce : B81188652014

M.F : 1368412MAM000

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de société Sfax le 02/01/2019 sous le numéro 19800006 ,Quittance n° M000006 Q et PV enregistré à la recette des finances ben Guerdéne le 29/01/2019 sous n°19800144 quittance M006138

dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de ben Arous sous le W 20194238 en date du 29/01/2019

Il a été décidé :

- Identification d'un nouveau gérant.

- Changement de local.

2019402959SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de la société King Street Strategies

S.U.A.R.L

Capital : 1000,000

Siège Social : 25 Avenue louis Braille, b4, 1002 Tunis

Identifiant unique : 1373891A

Par procès verbal du 16/05/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 29/05/2019 quittance n°64791, enregistrement n° 19503016, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 28/05/2019 sous le n°201931246, il a été décidé :

- La dissolution de la société à compter du 16/05/2019.

- La nomination de Mme Kathy Dianne Bailey liquidateur

2019402966SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22 et 23 août 2019 enregistré à la recette des finances rue EL Jazira le 26/08/2019 reçu n° M054741 n° d'enregistrement 19201922 Madame Asma Souissi titulaire de la (C.I.N n° 04706560) et madame Lamia Alabdeli titulaire (C.I.N n°00338058), a vendu à Monsieur Mohamed Kalaoui titulaire de la (C.I.N n° 04835199) le fonds de commerce exploité «Tous Commerce, Boulangerie » sise rue Mar n° 24 - Beb Menara Tunis.

Les oppositions doivent être déposées au local commercial sise rue Mar n° 24 -Beb Menara Tunis durant un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal le quotidien du 29/08/2019.

2019T01264FCCC2

Avis de vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé daté le 13/04/2019, enregistré à la recette des finances el Menzeh 6 - le 23/04/2019 (enregistrement Numéro: 19202438 - Quittance: 65396)

Madame Najia bent Belgacem ben Salah Bousaada, a vendu le fonds de commerce sis au centre commercial-Florida Magasin n°1- Ennasr 1 - Ariana. (Café 1ère catégorie).

à Mr Amir ben Nabil Abbassi.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

2019T01270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 27/06/2019 enregistré à la R F boumhal sous le n°19201663,quittance M038898, Mr Fathi Hammami a vendu à Mme Jihene Aboulhsen le F C avec tous ses éléments sis au n° 36 av la liberté boumhal basatine ben Arous .

Les oppositions seront présentées chez l'acheteur à l'adresse citée en haut .

Cet avis est publié au quotidien et achourouk du 04/07/2019.

2019R02100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 15/04/2019 enregistré à la R F elmourouj sous le n°19201566, quittance M038641, la sté ben mahmoud de peinture a vendu à Mme dhekra masoud le F C avec tous ses éléments sis à immeuble guirat almourouj 6. Les oppositions seront présentées chez l'acheteure au n° 9 rue Abounawesse Khaznadar. Cette vente est publiée aux joumaux achourouk et le quotidien du 30/08/2019.

2019R02101FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP le 31/07/2019 enregistré à la RF cité ettadhamen sous le n°19802826, quittance M085388, Mr Abed Kamel a vendu à Mme gannouni soad le F C avec tous ses éléments sis à cité ettadhamen av. Ibn Khaldoun. Les oppositions seront présentées chez L'acheteur angle av. Ibn Khaldoun et Ali Ibn Abitlaleb cité ettadhamen Ariana cette vente est publiée aux journaux achourouk et le quotidien du 29/08/2019.

2019R02102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sous le contrat édité et signé à la municipalité de Hammamet le 5 juillet 2019 et enregistré au bureau de la recette et des finances de Tunis avenue Ghandi le 1 Août 2019 n° 18203409 n° d'enregistrement 202655 .

M. Mohamed Najib Sassi, de nationalité tunisienne né le 20 décembre 1955, à Jemna a vendu à Mr.Habib Ben Mohamed Ben Hamouda Bouali de nationalité tunisienne né le 19 mai 1975 à Matmata, résident à 131 Palais Mohammedia Ben Arous, titulaire de la CIN numéro 058117668 délivrée à Tunis le 12 juin 2006.

Tout le fonds de commerce situé à avenue om Kalthoum numéro 1 Tunis. Et ce fonds de commerce préparé en tant que café de première classe.

Les objections doivent être adressées à Mr Mohamed Rashad Al-Fari, l'avocat au commentaire, qui dispose d'une carte d'identité nationale émise en Tunisie le 13 juin 2019 et émise le 13 juin 2019 à Tunis dans les 20 jours suivant la date de publication du présent document.

2019R02114FCCC2

Cession d'un FC par renonciation

Par acte de renonciation enregistré au R.F Victor Hugo Sousse le 23/08/2019 enregistrement n° : 19202229 quittance n° M058282 publié au quotidien Echourouk le 28/08/2019 n° 10263.

Mr Jamel ben Sadok Ksara, renonce au profit de, Mr Radhouane ben Mohamed Ajra la totalité du FC exploité dans les trois locaux titrés (sous-sol, sol, mezzanine) dont la propriété des murs revient à Madame Fetiha Boukaddida sis AV Abdelhamid Bel kadhi Sousse. Ainsi toutes oppositions doivent être dirigées au bénéficiaire de cet acte à son domicile sis restaurant El Mehdi Av Abdelhamid Bel kadhi, Sousse dans un délai qui ne dépasse pas 20 jours à compter de cette publication.

2019S00991FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/07/2019 et enregistré à la recette : des finances route Habib Bourguiba - Sfax le 20/08/2019 sous le numéro 19203134; Monsieur Chaouki Medhioub a vendu à Madame Zeineb Sallem épouse Mohsen Sallemi tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en la vente du Tabac exploité au local sis à la route M'harza K n 3.5 près du café Khouloud- Sfax, inscrit au registre de commerce du tribunal de première instance de Sfax 02 sous le numéro A81244892015.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed ben Mahmoud, avocat à la cour d'appel sis à 63 rue Taher Sfar, 3000-Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal ASSABAH du 28 août 2019 numéro PS190492.

2019X01110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 05/08/2019 et enregistré à la recette des finances route de Tunis –Sfax le 20/08/2019 sous le numéro 19202670; Monsieur Ferid Arous a vendu à madame Selma Omrani tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en une garderie scolaire pour enfants nommée "Garderie Soolaire Ali Baba" exploité au local sis à la route de Tunis Km 3, rue Hab Mlouk-Sfax.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed ben Mahmoud, Avocat à la cour d'appel sis à 63 rue Taher Sfar, 3000-Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal ASSABAH du 28 Août 2019 numéro PS190492.

2019X01111FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé en date du 28/8/2019, enregistré à Sfax recette des finances route el Ain à Sfax le 29/8/2019 n°08826185 quittance M044771 que Mr Ahmed Derbel demeurant route Lafrane km 4 Sfax a vendu à Mr Mahdi Louati demeurant à route Saltania km 5 Sfax son fonds de commerce conçu comme buvette et vente des glaces, des boissons gazeuses et des gâteaux nommé "carré rouge" demeurant à route Lafrane km 5.5 résidence Hela 3093, Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion entre les mains de maître Salma Louati avocate à Sfax.

Cet acte est publié au sein des journaux Echourouk n°10269 et le Quotidien n°5696 du 3/09/2019.

2019X01116FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/08/2019 enregistré à la recette des finances de jendouba. Le 29/08/2019

sous n° d'enregistrements 19202865 quittance n° M066013 Monsieur Amdouni Lotfi ben Mohamed titulaire de la CIN 07851465 Délivrée le 04/02/2010 a vendu à Monsieur Mannai Haythem ben Mohamed titulaire de la CIN 07868115 délivrée le 26/10/2018 demeurant à cité Attaouer jendouba.

Tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité restauration rapide "fast food" au local sis rue khmais el Hajri jendouba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur monsieur Mannai Haythem ben Mohamed à l'endroit du fonds de commerce dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal « Echourouk» le 31/08/2019.

2019C00078FCCC2

Avis de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 31/07/2019 dont les signatures ont été égalisées auprès de la municipalité de Tatouine en date du 01/08/2019, Monsieur Bechir ben Mohamed ben Chérif Ounis titulaire de la CIN n°06527288 a vendu à Madame Lilia bent Abdellah Chinia titulaire de la CIN n°13408171 l'ensemble du fonds de commerce sis à la place Ali Belhouane Tatouine exploité à l'activité de la vente de chaussures. Les oppositions sont reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au Jort.

2019M00322FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/8/2019 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 28/8/2019 sous le n° 19201951, quittance n°M079936, Monsieur Dhaoui Sami Ben Abdelsslem Ben Jilani, CIN n° 05700548, demeurant à Cité Mansoura Souihel Zarzis, a vendu à Madame Ben Chouikha Anissa Bent Tahar ep Abdelsslem Farik, CIN n°05782184, demeurant à Cité Sidi Saad Souihel Zarzis, le fonds de commerce, inscrit au registre national des entreprises sous le numéro 0313249N, sis à Cité Mansoura Souihel 4170 Zarzis est destiné à l'exercice de commerce station de services et lavage de voitures.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal « Assabah » et journal « Le Temps» du 30 Août 2019 sous le numéro PM191115.

2019M00324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/8/2019 conclu à la municipalité de Manaret Hammamet, et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 29/8/2019, quittance n°19203873, n° d'enregistrement M111895, la société « INFO EXPERT » représentée par Monsieur Faiyez Ben Mohamed Ghodhbane a vendu à Madame Siwar Ben Ahmed Zitoun titulaire de la CIN n°06488257 un fonds de commerce, sis et exploité au Route Nationale 1 Manaret Hammamet 8050- Nabeul.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

2019N00519FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Radhouane Ayari avocat à la cour d'appel enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 23/8/2019 quittance n°M 111117 la société César Import Export a vendu à la société G.A.G Création la totalité du fonds de commerce (point de vente) sis à la rue Abou Dhabi Hammamet qui s'appel registre de commerce n° C1161879 avec ses éléments corporels et incorporels exploitation tous commerce, les oppositions seront admises auprès de l'avocat rédacteur à son cabinet sis 3 rue Tazarka Nabeul dans un délai de vingt jours (20) à compter de la date de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne . Le présent avis est déjà publié en date du 28 /8/2019 aux journaux Echourouk el le Quotidien.

2019N00520FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous- seing privé daté le 4/2/2019 et enregistré auprès de la recette des finances de Nabeul le 8/2/2019 sous le, n°19200132 et quittance n° M004909 Salwa Bent Taher Chabbouh vend et cède à Mme Kaouther Bent Mahmoud Aouini titulaire du matricule fiscal n°1609075/G/N/C/000 la totalité de fonds de commerce qui prend comme activité librairie dans le local situé à Meznine Beni Khalled d'un montant global des éléments corporels et incorporels de vingt mille dinars 20000.000 d.

Toute opposition à cette vente sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au local du fonds de commerce précité.

2019N00521FCCC2

Avis de vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P en date de 09/08/2019, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 15/08/2019, sous n°19201403, quittance n° M054170, la société générale de commerce a vendu à Mr Mehdi Jmour la totalité du fonds de commerce, exploité comme étant «Quincaillerie» avec tous les éléments matériels et corporels et avec un prix de 15.000,000 D , les oppositions seront acceptées par l'acheteur qui demeure à Avenue Hadj Ali Soua.

Cet Avis a été publié au journal « Achourouk » le 29/08/2019.

2019P00333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15 août 2019 enregistré à la recette des finances El Menzeh VI, Ariana, le 28 août 2019 (quittance n° 119559, Enregistrement n° 19205105) Mr Mohamed Chédly Kerkeni, titulaire du matricule fiscal n° 1442473 W et de la CIN n° 08311300 a cédé la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au magasin portant le n° M7. Riadh El Andalous, Ariana à Mr Mohamed Naceur ben Salem titulaire de la CIN n° 08321016.

Toutes oppositions devront se produire au cabinet de Maître Khaled Matoussi, avocat auprès de la cour d'appel, sis à la résidence Nour city, bloc «B», bureau n° B 1-5. 1er étage, centre urbain Nord de Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce est parue aux journaux : Echourouk et le Quotidien du 31 août 2019.

2019402951FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 9/8/2019 enregistré à la recette des finance de Raoued le 19/8/2019 quittances M083832 enregistrement N19202967, MR Tijeni Maghrbi a cédé à MME Manel Hjeij l'ensemble du fonds de commerce sis à Avenue Habib Bourguiba n°11 Cité La Gazelle Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du Maître Habiba Loudha à avenue Habib Bourguiba n° 20 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort

Cette annonce a été publiée au journal quotidien – Echourouk.

2019402953FCCC2

Vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Henda Kacem dont le cabinet est sis au 22 avenue des états Unis 2éme étage le Belvédère Tunis et enregistré à la recette des finances la Goulette le 26/08/2019, Q98058, enregistrement numéro 19204815, Mr Hichem Ben Fathi Ben Hédi Baklouti a vendu à Mme Khadija bent bou Jomaa Ben Abd Enbii El Hammami et à Mr Ghassen Ben Ezzeddine El Kaabi la totalité du fonds de commerce sis à Avenue Habib Bourguiba nmro 229 El Kram. Les oppositions seront reçues à agence Technocasa sis à 194 Avenue Mohamed 5 El Kram dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au Jort, cet avis a été publié dans le journal Echourouk en date 30/08/2019 et le journal le Quotidien en date du 30/08/2019.

2019402958FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Sana Jabrouni

Avocate

61 rue el Khartoum Tunis 1002

MF : A/P/000/513716H

En vertu d'un acte SSP signatures légalisées le 06/08/2019 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 16/08/2019 quittance n° M073065 enregistrement n° 19203431 monsieur Mehrez Latif demeurant à la résidance Heya B1-4 la Soukra 2075 titulaire de la ClN n° 05169017 a vendu à monsieur Faisal Khlfaoui demeurant au 18 rue 10431 el ourdia 6 Tunis titulaire de la CIN n° 08207043 la moitié du fonds de commerce sis au 22 rue Abd Errahmen el Djaziri Tunis d'une superfitie aproximative de 20 m2 déstiné à la vente des fruits secs et les produits alimentaires dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à son domicile élu au 22 rue Abd Errahmen el Djazifi Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux le quotidien et echourouk.

2019402964FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 21 août 2019 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche sous le n° 19203537 quittance na MO 74172 du 22 août 2019, Mr Ahmed ben Mizouni ben Med Mahmoudi a vendu à Mme Basma bent Med Aziz ben Dhahri Ep Lotfi Béjaoui tout le fonds de commerce du café et restaurant sise au 17 et 19 rue Khartoum Tunis publié aux journaux Achourouk et le quotidien le 31 août 2019.

Les oppositions seront faites au bureau du Maître Ahmed Darragi situé au 131 avenue 20 Mars Bardo vingt jours à compter de l'apparition du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2019402973FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances CITE administrative le 26/08/2019 reçu n°M105359 enregistrement n° 19303621 Monsieur Lasaad ben Ammar Zayer a loué à Mme Faiza Arougui tout le fonds de commerce(gérance libre) dont il est propriétaire existant à 67 rue Kahina nouvelle Ariana destiné à tout commerce et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

2019T01263FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte SSP enregistré à la recette des finances de la goulette le 11/6/2019 quittance 76741 enregistrement n° 19303309 Ensaf Rais a loué le fonds de commerce situé 102 Avenue de Carthage Ain Zaghouan 2045 Tunis à la Société BRASEIRO à responsabilité limitée.

Les oppositions doivent parvenir au 102 Avenue de Carthage Ain Zaghouan Dans les 20 jours suivant la date de la publication du présent avis au JORT .

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 5/9/2019.

2019R02113FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/8/2019 et enregistré à la recette des finances de Hencha -Sfax le 19/08/2019 sous le numéro 19300552, Monsieur Sami ben Ahmed Benazzouz au nom de Ali ben Ahmed Benazzouz par procuration signée le 22/08/2017 a loué à Hamdi ben Salah Ibrahim tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité pour café Classe 01 sis Ghraba 3043 - - Hencha inscrit au registre de commerce du tribunal de première instance de Sfax sous le numéro A08109342014.

Les oppositions se font au local où est exercé le fonds de commerce objet du contrat sus-mentionné, sis Ghraba 3043 Hencha dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal offic el de la république Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal ASSABAH du 23 Août 2019 numéro PS 190484.

2019X01109FCCC3

Amendement du contrat de location du fonds de commerce

Suivant amendement du contrat de location du fonds de commerce enregistré à la recette des finances de regueb en date du 01/08/2019 sous n°19301119 quittance n°M027882 a été modifié le montant du loyer, sa durée et la superficie de l'immeuble exploité du fonds de commerce objet du contrat de location du fonds de commerce de Mlle Msallem Balkis à Mr Aydi Bahaeddine enregistré à la recette des finances de Regueb en date du 07/08/2017 sous le n°17301149 quittance n° M025774.

Cet avis a été publié aux journaux Assabéh et le temps le 30 août 2019.

2019B00299FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous signé privé en date du 28/8/2019 enregistré à la recette des finances de Bengarden le 28/8/2019 sous le n° 19201154, quittance n° M049306, Monsieur Nabil Ben Said Halel CIN n° 05716174 a loué à Monsieur Fathi Ben Ahmed Halel CIN n°05733522 le fonds de commerce destiné à la vente des chaussures et des vêtements sis à 40 avenue Habib Bourguiba Bengarden y compris tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Fathi Ben Ahmed Halel résident à 40 avenue Habib Bourguiba Bengarden et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 31/08/2019 aux journaux Elchourouk et le Quotidien.

2019M00323FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 01/03/2019 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis en date de 07/03/2019 sous le n°19300895 quittance n°M020589 la société FOLY PHOTOS AFRICOLOR SARL a loué à la société espace Yousarssif SARL totalité du fonds de commerce exploité au local sis à avenue de France Tunis et ce à compter du 01/10/2019 le présent avis a été publié aux journaux Essahafa et la presse le 31/08/2019.

2019N00517FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 01/03/2019 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis en date de 07/03/2019 sous le n°19300894 quittance n°M020568 la société Foly Photos Africolor SARL a loué à la société Espace Yousarssif SARL la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Charles de Gaulle Tunis et ce à compter du 01/01/2020 le présent avis a été publié aux journaux Essahafa et La presse le 31/08/2019.

2019N00518FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant contrat daté du 4/12/2017 enregistré à la R.F de Bouficha le 19/3/2018 sous enregist. N°18307203, quitt.n°M006299, Sté la paix a donné en location gérance libre le fonds de commerce du local sise à Médina Hammamet Sud à Mr Ben Mansour Jalel pour exercer l'activité de café cette annonce a été publiée au journal la presse en date du 8/9/2019.

2019N00523FCCC3

Contrat de location - gérance

Par acte sous seing privé en date du 26/07/2019 enregistré à la recette des finances La Marsa, le 09/08/2019 Q M114455, E 19304783, la société «AERO FOODS » sarl représentée par son gérant Monsieur Mohamed Kamel Abdouli (MF: 1523410E/A/M/000) dont le siège à résidence Rania, local n° 12, rue Mongi Slim, l'Aouina 2045, a donné en location _ gérance à Madame Nouha bent Adel Rekik épouse Kamoun, (MF: 1 555149L/N/C/000), demeurant à l'avenue Bourguiba, rue Ibn El Haythem n° 28, El Ain Sfax, le fonds de commerce consistant en un restaurant sis à la résidence Rania, local n° 12, rue Mongi Slim, l'Aouina 2045, avec tous les éléments incorporels (clientèle et achalandage) et des éléments corporels, pour une durée de deux (02) ans commençant le 1er septembre 2019.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R T, au domicile du locataire Madame Nouha Rekik épouse Kamoun, à l'avenue Bourguiba, rue Ibn El Haythem n° 28, El Ain Sfax.

Cet avis a été publié aux journaux « Le Quotidien » et « Echourouk » du 13/08/2019.

2019402962FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndic immeuble Mirmar business city

Suivant procès verbal de l'AGO élective en date du 25 Janvier 2019, enregistré à la recette des finances Charguia en date du 10 Juin 2019 sous le n°19803461 quittance n°M066493, il a été élu les membres du syndic et qui sont :

- Mr Hentati Harnadi : Président.

- Mr Hassairi Skander : Secrétaire général

- Mr Faouzi Elarbi : Trésorier

- Société immoblière El foutouh : Membre

- Mr Mounir Chebil : Membre

- Mr Mehdi Masmoudi : Membre

Et ce pour une période de 3 ans à partir de la date de l'assemblée élective.

En outre, il a été décidé que :

Les frais du syndic sont fixés à 1500 DT/An pour les bureaux à payer d'avance annuellement et ils sont fixés à 600 DT/An pour les locaux commerciaux à payer d'avance annuellement.

2019T01265APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : La Tunisie que nous voulons

Siège : 8 rue de New Delhi - Menzel Temime 8080

Objet : Promouvoir les principes de citoyenneté, de développement et de paix pour toutes les catégories de la société dans ses diverses composantes

But : Réaliser l'égalité, la citoyenneté et la coexistence pacifique et contribuer à l'intégration des jeunes et des femmes dans le processus de développement

- Présidente : Hmouda Wassila

- Trésorier : Ben Hassen Chaker

- Secrétaire générale : Mabrouki Aicha

2019T01272APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association "ATTAFAOUK" d'aide à l'intégration sociale

Objectifs :

- Aider les populations cibles à l'intégration économique et sociale en vue de leur permettre la création des sources des revenus permanents.

- Consolider les actions de développement en se basant sur une approche participative et Favoriser les initiatives privées.

- Engager des actions culturelles et de loisirs au profit des personnes à faibles revenus aux seins de toutes les régions de la République.

- œuvrer à la création de centres de soir gratuits aux passions à faible revenu.

- œuvrer à l'encadrement et à l'accompagnement des étudiants.

- Adresse : Mezanine A, immeuble R0SALYS - avenue de la bourse, les jardins du lac- 1053- Tunis.

- Comité directeur :

Présidente : Raja FRIAA

Secrétaire générale : Fatma Elouni

Trésorière : Amira DRINE

2019T01273APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne de la presse sportive (ATPS)

Adresse : 76 avenue de la liberté-App n° 14-Tunis 1002

Objectifs :

- une association qui participe à définir les attributions du journaliste sportif, ses travaux, son rôle, ses activités et la contribution des activités de la presse sportive.

Président : Nafaa Ben Achour

Secrétaire général : Mohamed Hédi Boulaaba

Trésorier : Khaled Chouchen

2019R02127APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne des vétérans de l'armée de l'air

Siège : route de la Soukra, km 4, cité Rawda, N°7 Sfax

Objectifs : socioculturel

PV de constat N° 20222 du 18 juillet 2018

PV de constat de remise en état N° 3598 le 30 août 2019

Le président : Mokhtar Benhamid

Secrétaire général : AbdeIrazak Amiri

Trésorier : Abdallah Tayachi

2019B00298APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Association Sporting Sidi Aish de Mini-football

Sujet : Association sportive

Siège social : Sidi Aish centre

Objectif : Encadrer la jeunesse et diffuser le sport du mini-football

Président : Tlili Mohamed TIili

Trésorière : bouallegue Nahed

2019D00090APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Association des Chemins de Metlaoui

Sujet : Association Sportive

Siège social : Gare SNCFT Metlaoui 2113

Objectif; Promotion sportive et culturelle et plaisir entre les personnels et leurs familles

Président : Debbech Taoufik

Trésorier : Lammouchi Hafedh

2019D00091APSF1

Constitution d'une association

Association Nour el moubedra

Nom de l'association : Nour el moubedra

Objectifs : socio-culturel, environnement - développement

Adresse : 85 rue Abdelmajid Chamem 6001 Gabès

Président : Monem Wasswassi

Secrétaire général : Abdallah laroussi

Trésorier : Aymen Frik

2019Z00159APSF1

Constitution d'une association

1 - Dénomination de l'association : Association Alweni de développement et des droits de l'homme.

2 - Objectifs :

* Assistance des groupes marginalisés et la diffusion de la culture des droits de l'homme.

4 -Siège social : 23 rue d'Espagne 3ème Etage Tunis.

5 - Les Membres :

Le Président : Mr Mohamed Khemiri

Secrétaire générale : Mme Khouloud Hamdi

Trésorière : Mme Yoldiz ben Nasr

2019402967APSF1

Homologation de résolutions

Annonce

Nom du syndic : Le syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Jardins de Raoued 1 ».

Domicile : Avenue Sidi Amor Boukitiwa Sidi Amor, commune de Raoued.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2019 enregistré à la recette des finances de Raoued le 4 juillet 2019 au n°19702425 sous quittance n° M074373 a voté :

Mr. Wassim Rafrafi : Président.

Mme. Faten Bousbah : Trésorière.

Mr. Fethi Kitar : Secrétaire général.

Date de validation de la municipalité est le 10 Juillet 2019.

2019R02112APSF2

Constitution du nouveau bureau syndical de la résidence « l'oliverie »

Manarat Hammamet – route jdidi D et E 8056 Manarat Hammamet

D'après le procès verbal de l'assemblée générale du 25/08/2019 dûment enregistré le 28/08/2019 à la recette des finances de Hammamet sous la quittance n° M111448 et enregistré sous le n° 19803862, le bureau syndical de la résidence l'oliverie a été constitué comme suit:

- Présidente du conseil syndical : Mme Souad Sahraoui

- Trésorière : Mme Amel Hadjam

- Membre : Mme Samia Bouajila Hamza

- Membre : Mme Amel Tounssi

2019402968APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Partie poursuivante :

1- Adel Bedoui, instituteur, titulaire de la C.I.N n° 03144211.

2- Imed Bedoui, travailleur; titulaire de la C.I.N, n° 03144134.

3- Adnane Bedoui journalier, titulaire de la C.I.N. n° 05532527.

4- Aida Bedoui, sans travail, titulaire de la C.I .N. n° 03151654.

Et-qui demeurent tous à kalaa-kebira et qui ont désigné leur domicile au bureau de l'avocat maître Mohamed Halloul sis avenue de la république à Hammam Sousse.

Partie adverse :

1- hayet Bedoui, agent dans une pharmacie, titulaire de la C.I.N. n° 05516920, demeurant à rue 20 mars (à coté de sidi bannour) à kalaa-kebira .

2- habiba Bedoui, sans travail, titulaire de la CIN n° 03151591, demeurant à quartier erraouabi (maisons s.n.i.t.) à kalaa-seghira,

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Halloul, demeurant à son bureau sis avenue de la république, Hammam Sousse (identifiant fiscal 0182736/ v).

Désignation de l'immeuble à vendre : la totalité du rez de chaussée, de la propriété «villa essaada» objet du titre foncier n° 91466 Sousse composé par la parcelle n° 1 du plan de lotissement du titre foncier original et représente 543 parts de la totalité des 703 parts et l'immeuble se trouve à rue 20 mars à kalaa-kebira ayant pour limite du coté ouest le marabout sidi dardour et du coté est rue 20 mars et du coté sud l'immeuble de Mohamed Hemrita et du coté nord une voie publique ayant une superficie de 543 m2 et compose d'une salle de séjour, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une toilette, un petit local de stockage, un hall et une véranda et un jardin à l'avant et à l'arrière un espace couvert d'une superficie de 40 m2 comportant une chambre et une cuisine et deux locaux ouvrant sur la voie publique l'un exploité comme magasin de produits alimentaires d'une superficie de 21 m2 et l'autre exploité comme salon de coiffure d'une superficie de 15 m2.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à deux cent quarante sept mille neuf cent cinquante dinars 247 950 DT auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 08/10/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 sis à l'avenue Yasser Arafat à Sahloul à Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour au cours de l'horaire administratif.

Pour plus d'informations il est possible de consulter le cahier de conditions de vente déposé au tribunal de première instance de Sousse 2 ou bien au bureau de l'avocat poursuivant.

Pour participer à l'adjudication il faut déposer le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou bien une garantie bancaire à première demande et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du gouverneur de la région.

2019S00989VEPA1

Vente aux enchères publiques d'immeuble

Une vente aux enchères publiques aura lieu le mercredi 02/10/2019 à partir de 9h du matin au tribunal de première instance de Monastir :

-Le poursuivant : Habib Zhibi, ouvrier, demeurant à Moknin.

-Le débiteur saisi : les héritiers de Madame faiza bent mohamed hadded qui sont :

• Mazria hadded, ouvriére, demeurant à l'avenue Abdesslern Trimich à khniss.

• Mahjoub hadded, ouvrier, demeurant à l'avenue Abdessalem trimich à khniss.

• Henda, ouvriére, demeurant à l'avenue Abdessalem Trimich à khniss.

• Wassila hadded, ouvriére, demeurant à l'avenue Abdessalem Trimich à Khniss.

• Faouzi hadded, ouvrier, demeurant à l'avenue Abdessalem trimich à Khniss.

• Mourad, ouvrier, demeurant à l'avenue Abdessalem trimich à Khniss.

• Salma hadded, ouvriére, demeurant à l'avenue Abdessalem trimich à Khniss.

• Besma hadded, ouvrière, demeurant à l'avenue Abdessalem trimich à Khniss.

• Houda hadded, ouvriére, demeurant à l'avenue Abdessalem trimich à Khniss,

• Latifa hadded, ouvriére, demeurant à l'avenue Abdessalem trimich à Khniss.

• Bahri hadded, ouvrier, demeurant à l'avenue Abdessalem trimich à Khniss.

L'avocat poursuivant : Maitre chtioui Samiha, avocate à la cour de cassation, demeurant à l'avenue Bechir sfar jemmel.

L'immeuble saisi : La totalité d'un garage ayant une surface de cinquante mètres carrés (50 m2) situé à l'avenue Abdessalem Trimich. Au dessus du garage se trouve un premier étage au cours de construction ne fait pas l'objet de telle saisie et dont la propriété est attribuée à monsieur Bahri Hadded.

La mise à prixe : est de trente mille dinars (30.000.000).

La visite de l'immeuble : aura lieu tous les jours de 10h à 16h.

Pour plus de renseignement, contactez le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier de charge ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant Chtioui Samiha , demeurant à l'avenue Bechir sfar jemmel.

2019S00990VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais de la mise à prix de 40%

Cabinet Maître Ayadi Lotfi Avocat

61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba

Tél / Fax : (78).604.154

Matricule fiscal : 433739/V

Partie poursuivante : la société « la générale de recouvrement et de réalisation de créances», dont le siège social est à Tunis 124 avenue de la liberté 1002 Tunis, inscrite dans le registre de commerce du tribunal de 1ère instance sous le n°B0112672009, Matricule fiscal 1086129VAM à remplacer la Société Amen Lease.

Partie saisie : Sami Ben Abdjlil Ben Ahmed Ben Mohamed Zaidi, C.I.N n° 07889688, demeurant au Cité 2 murs Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Lotfi avocat 61, Avenue Habib Bourguiba jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivisés revenant à Sami Ben Abdjlil Ben Ahmed Ben Mohamed Zaidi objet de titre foncier n°161054/8479 Jendouba sis au cité Rasse Kef délégation jendouba, d'une superficie globale 17h 44 ar 81ca, Sami Ben Abd Jlil Ben Ahmed Ben Mohamed Zaidi est propriétaire du 97.39583 parts, un terrain rectangulaire contient un bâtiment comprend trois rez-de-chaussée et 3 studios et un étage supérieur et deuxième étage.

Mise à prix : La mise à prix est fixée (67.177,878 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura le mardi 1/10/2019 à 9h devant l'audience des saisies immobilières au tribunal de première instance du Jendouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I du Jendouba.

2019C00079VEPA1

Vente Immobilière à l'enchère publique après la réduction de mise à prix à 40%

1) Poursuivants :1) Hmida bent el hédi rhimi, 2) Sofiene ben smida horcheni, 3) Jamila bent smida horcheni, domiciliées à Mwalla, Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître Saad Ammar avocat auprès de la cour d'appel demeurant à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa.

3 - Partie saisie : Zounaykha bent ettayeb ben eshili mrad, domiciliée à cité Elassala Gafsa.

4 - Immeuble saisi : immeuble immatriculè, sis au Ras ELKEF GAFSA sous le numèro 13759 Gafsa nommé « Om elkher » sa superficie est 400 m² immatriculé aux registres de l'administration des titres fonciers de Gafsa le 02/03/2010 Gafsa. 50 numéro 322 contient à l'intérieur du gravier du coté de nord où se trouve une terre non bâtie de monsieur Mohamed Ettaher Arfa et du coté du sud la maison de Zina Tlili et de coté de l'est rue et du coté d'ouest Zouhour bent Bachir et maison de l'autre et maison de Najib Echebbi.

5- Mise à prix : soixante quatre mille et huit cents dinars (64.800.000 D) après la réduction de mise à prix à 40% et on ajoute (2.276.819) des charges.

6- Date d'audience : lundi sept octobre deux mille dix Neuf (07/10/2019) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première Instance de Gafsa.

7- Visite des lieux : la visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2019D00089VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 09/10/2019 à l'audience des criées du tribunal de 1ére instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader cité Trabelsia Monastir MF 646195 Q

Le poursuivant : La Banque De L'habitat (S.A) représentée par son président directeur général ayant son siège social avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W /P /M/000

Contre : Walid Ben Hédi Ben Rhim, employé, Titulaire de la C I N 06791347 demeurant à la route sidi fadhline Teboulba gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé « Walid » du titre foncier n° 102657 Monastir composé de deux parcelles dont la superficie totale de 220 m2 consistant en une maison à usage d'habitation composée de trois chambres à coucher,cuisine et salle de bain sis à la route sidi fadhline Teboulba Gouvernorat de Monastir.

Les charges une hypothèque volontaire à hauteur de 70.000.000 inscrite le 04/04/2018 (Vol 2/12 N° 1716) au profit de la Banque Tunisie Saoudie.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 112.200.000 après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ére adjudication fixée à 2673.865 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ére instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

La participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019P00332VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mondher Allouchi

Passage n°4 rue de palestine Tunis

Tel : 98.340.538

A la demande, de Raouf et Lotfi Somrani qui ont élu domicilie au cabinet de Maître Mondher Allouchi avocat Passage n°4 rue de Palestine Tunis en leur qualité de demandeurs de licitation.

Contre Hasna ben Otman, Henda, Samia, Mohamed Ali et Mehrez fils de Mouldi Somrani demeurants rue Tahar Sfar n° 18 et rue Sahnoun bardo.

A la diligence de Maître Mondher Allouchi avocat Passage n°4 rue de Palestine Tunis.

Immeuble à vendre : des parties indivises de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n° 128543 Tunis d'une superficie de 441 m2 consistant en un local à usage d'habitation composé de 2 étages, d'un local commercial et d'un studio.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée à (583000d000) les frais de poursuite en sus.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis le 1er octobre 2019 à 9h00.

La visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours et pour plus de renseignement contacter le greffe de tribunal de permière instance de Tunis où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mondher Allouchi.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix par le biais d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir une autorisation du gouverneur de Tunis.

2019402970VEPA1

Avis aux créanciers

Avis d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire

Société régionale d'industrie laitière (SORIL) société anonyme route de Gabés - Koutine 4121

L'administrateur judiciaire Mohamed Ali Gantri

Avenue 20 mars Immeuble Zitouna 1er étage bureau n° 7-Zarzis 4170

(Téléphone : 53 218 147 / 75 681 466)

Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B7971

Identifiant Fiscal : 07971 BAM000

Numéro d'affiliation à la CNSS : BAM07971

Suivant décision du président du Tribunal de première Instance de Médenine en date du 20/08/2019 dans l'affaire n° 53 ayant ordonné :

- L'ouverture de la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de la société régionale d'industrie laitière (SORIL) et la nomination de Madame Assia TOUATI juge commissaire et la désignation de Mr Mohamed Ali GANTRI administrateur judiciaire;

- La suspension de tout acte d'exécution visant le recouvrement des créances de la société à l'exception des poursuites judiciaires relatives : aux salariés.

De ce fait, les créanciers de la société sont invités à procéder à l'inscription de leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire et ce par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Avec la production de tous les justificatifs de la nature de leurs créances et leurs valeurs et éventuellement les sûretés qu'elles renferment et ce dans les délais légaux à partir de la date de publication du présent avis.

2019M00321VEPA2

Règlement Amiable

Société BIO – FREEZE

Siège social : Cité Yassamine rue des palmes Béja sud

R.C : B2418992010

M.F : 11.33362T

En vertu de la décision n°41 rendue par le président du Tribunal de Première Instance de BEJA le 20/09/2018, il a été décidé de nommer l'expert Mr Slah Guedouar pour procéder à la conciliation entre la société et ces créanciers et de proposer les solutions nécessaires pour aider la dite société à sauvegarder ses activités.

2019402947VEPA2

Remplacement du Mandataire de justice

I.U : 234313M

CNSS : 344676-35

Suivant Décision du Président du tribunal de première instance de la Manouba en date du 12/07/2019, et dans le cadre du dossier N°7223, il a été décidé le remplacement du mandataire de justice Monsieur Lotfi Njimi par le mandataire de justice Monsieur Ameur Mansour, domicilié au 53, Rue Echam 2éme Etage App n° 6 1002 Tunis - Tél: 71 830 168, pour gérer le fonds de commerce « LE PETIT PARADIS» domicilé au 5 rue Ibn Eljazzar Mannouba.

2019402957VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société structura

Société anonyme capital social : 200.000 dinars

13, avenue Abdelaziz Al- Saoud - Manar II - 2092 Tunis

Identifiant unique : 0578020K

Messieurs les actionnaires de la Société STRUCTURA, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et annuelle qui aura lieu le 26/09/2019 à partir de 10 h au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018;

4- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018 et affectation du résultat ;

5- Approbation de conventions;

6- Quitus à donner aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2018 ;

7- Pouvoir à donner pour formalités légales.

2019T01269SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La maison du filtre SA (société en liquidation)

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la société la maison du filtre SA (société en liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGE le 25 septembre 2019 à 15 heures au siège de l'hôtel AVANI sis aux jardins du Lac 2 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des honoraires du commissaire aux comptes

2. Révision de la convention de l'avocat Maître Yasser Saidi.

3. Fixation des honoraires du liquidateur.

4. Prolongation de la liquidation d'une année.

5. Approbation de l'assemblée à vendre le stock des filtres à un prix inférieur à l'estimation de l'expert judiciaire.

2019R02104SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La maison du filtre SA (société en liquidation)

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/AIM/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la société la maison du filtre SA (société en liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGO le 25 septembre 2019 à 15 heures au siège de l'hôtel AVANI sis aux jardins du Lac 2 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation Des états financiers de l'exercice 2018

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3. Quitus au liquidateur.

2019R02105SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Agri Business Company société anonyme au capital de 7.500.000 dinars siège social : impasse Amman - Zone industrielle 2034 Ez-Zahra - ben Arous, identifiant unique : 633423P CNSS n°22573112, Le conseil d'administration tenu le 29/06/2019, convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 02/10/2019 à 9 heures au siège social de la société avec comme points à l'ordre du jour :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration sur l'exercice 2018

-Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice clos le 31-12-2018

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018

- Affectation des résultats

- Nomination des Administrateurs

- Nomination du commissaire aux comptes

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement

2019R02107SANB3

AVIS

Société MASBAKA INDUSTRIES S.A

Au capital de 240 000 dinars

64 Cité Elmouna 2050 Hammam-LiF

R.C N° : B 157741996

M.F: 492808T/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des mandats des anciens membres du conseil d'administration et nomination d'un nouveau membre du conseil.

- Questions diverses.

Et ce le 10 Octobre 2019 à 10 heures du matin, à l'usine de la société sise route Elbaten km 6.5 - Kairouan.

2019R02109SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société des Tubes Plastiques et de Cuivre – S.A

STPC

Au capital de 10.900.000 dt

Siége : Rue des Minéraux Impasse n°1- Z.I Charguia I

B.P : 47 – 1001 Tunis

Matricule fiscal : 022667KAM000

Registre de commerce : B110322001

N° d'Affiliation CNSS : 106709-09

Messieurs les actionnaires de la Société des Tubes Plastiques et de Cuivre – SA « STPC » sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 3 Octobre 2019 à 10h aux bureaux de la société sise à la rue des Minéraux impasse n°1 Zone Industrielle Charguia 1.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour fixé par le conseil d'administration suivant :

1/ Désignation des membres du conseil d'administration.

2/ Question diverses.

2019R02111SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société générale de boissons et des industries alimentaires

Groupe S.F.B. T.

S.A. au capital de 45.550.000 Dinars divisé en 455.500 actions de 100 dinars chacune

Siège Social : Zone Industrielle - ben Arous

Identifiant unique RNE : 0307017K

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

Messieurs les actionnaires de la société générale de boissons et des industries alimentaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au 5, Boulevard de la Terre, centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, pour le lundi 30 septembre 2019 à 9 H00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 45.550.000 à 49.550.000 Dinars en numéraire ;

- Modification de l'article 6 des statuts,

- Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais légaux.

2019R02117SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Systel

SA au capital de 100.000 dt

Siège social : 16, rue des entrepreneurs- la charguia2-ariana

Identifiant unique : 341640 Z/A/M/000

CNSS : 220147154

Messieurs les actionnaires de la Société SYSTEL SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 septembre 2019 à 9 heures au siège social de la société sis au 16, rue des entrepreneurs - charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et de mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers des exercices clos le 31/12/2018;

4. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

5. Affectation du résultat des exercices 2018 ;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

11. Questions diverses;

12. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 21 jours avant la date de la réunion.

2019R02119SANB3

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire le 27/09/2019

Société Tunisienne d'élevage de Poissons - STEP

Société anonyme au capital 9.900.000 Dinars

Siège social : Route Zbid, Bekalta Monastir

MF : 1169329K

RC : B08167972010

Sur décision du conseil d'administration réuni le mardi 27 septembre 2019, Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne d'élevage de poissons sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le vendredi 27 septembre 2019 à 10h au siège de la société méditerranéenne de transport international, Zone portuaire, Radès à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

4. Approbation, des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

5. Approbation, s'il y'a lieu des conventions visées par l'article 200 et suivants l'article 475 du code des sociétés commerciales relatif à l'exercice 2018;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Fixation des jetons de présence ;

9. Pouvoirs pour formalité.

2019R02120SANB3

Avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire le 27/09/2019

Société Tunisienne d'élevage de poissons-STEP

Société anonyme au Capital 9.900.000 dinars

Siège Social : Route Zbid, Bekalta Monastir

MF : 1169329K

RC : B08167972010

Sur décision du conseil d'administration réuni le mardi 27 septembre 2019, Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne d'élevage de poissons sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le vendredi 27 septembre 2019 à 11h au siège de la société méditerranéenne de transport international, Zone portuaire, Radès à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Approbation de la poursuite de l'activité;

3. Pouvoirs pour formalité.

2019R02121SANB3

Avis de Convocation

«Compagnie générale des salines de Tunisie», «COTUSAL»

Société anonyme au capital de 18 022 500,000 Dinars

Siège social : 19, rue de Turquie 1001 Tunis

R.C. : Tunis B1163661997

CNSS code : 16184-82

MF : 0002461X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société anonyme«compagnie générale des salines de Tunisie », sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 30 Septembre 2019 à 11 heures, au Siège Social, 19, rue de Turquie - 1001 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Rapport du conseil d'administration sur la marche de la société durant l'exercice clos le 30 juin 2019 ;

2 - Rapport du commissaire aux comptes sur ledit exercice ;

3 - Rapport du commissaire aux comptes sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

4 - Approbation s'il y a lieu desdits rapports et conventions ainsi que des résultats de l'exercice 2019;

5 - Quitus aux administrateurs ;

6 - Affectation des bénéfices ;

7 - Renouvellement des mandats de six administrateurs

8 - Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice fiscal 2019;

9 - Délégation de pouvoirs et formalités de publicité.

2019R02124SANB3

La société méditerranéenne de prestations médicales

Société anonyme au capital de 6790.000 dinars

Siège Social : Cité Boukhzar Bouhsina Sousse

Matricule fiscal : 1235624 M

Sur décision du conseil d'administration réuni le mardi 03 septembre 2019, Messieurs les actionnaires de la société méditerranéenne de prestations Médicales sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 30 septembre 2019 à 15h, à hôtel the Pearl Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Augmentation du capital social d'un montant de 2 470 000 dinars, portant ainsi le capital de 6790 000 dinars à 9 260 000 dinars.

- Proposition de modifier les sièges au conseil d'administration.

- Modification des articles 6 et 42 des statuts

- Pouvoirs pour formalités.

2019S00997SANB3

Convocation

à l'assemblée générale ordinaire exceptionnelle

Société de Services Agricoles « AL MOSTAKBAL » - S.A

Au capital social de 1.430.000 dinars tunisiens

Siège social : Rte El Mattar 14 Sghar, Sfax

MF : 418091 M PM000

RC : B144361996

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société de Services Agricoles « AL MOSTAKBAL » qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire exceptionnelle qui aura lieu le Vendredi 4 Octobre 2019 à 16 heures au siège de la société, sis Route de l'Aéroport, km 14, Es Sghar, Sfax et ce pour délibérer sur :

- La situation financière de la société.

2019X01118SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société foire internationale de Gabés

S.A au capital de 1.104.700 dt

M.F : 389143 S/A/M/000

PARC des expositions - la corniche - Gabés

Messieurs les actionnaires de la société Foire internationale de Gabès sont priés à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 24/09/2019 à 11 h 30 au siège de la société sis à la corniche - Gabés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard de l'AGO 2018 :

- Lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice 2018;

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

- Approbation. S'il y a lieu des rapports et états financiers arrêtés au 31/12/2018;

- Affectation du résultat 2018 et fixation des jetons de présence pour l'exercice 2018;

- Quitus aux Administrateurs et au président directeur général :

- Questions diverses

2019Z00160SANB3

Convocation

Société«RADIO NEAPOLIS»

Société Anonyme

Au capital social de 500.000 dinars

Siège social : Avenue Elarbie Zarouk 8000 Nabeul

Matricule fiscale : 1322089 Z/A/M/000

N° Affiliation C.N.S.S : 547592-27

Tous les actionnaires de la société « RADIO NEAPOLIS » S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 28/9/2019 à 10h00 au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2019N00522SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société régionale de transport de Bizerte

Société anonyme au capital de 1.500.000 Dinars

Siége Social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F :003248/M/A/M/000

CNSS : 27186 -26

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport de Bizerte, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 10 octobre 2019 à 11 heures au siège de la société sis, avenue 20 mars 1956 à Bizerte à l'effet de statuer sur la continuité de l'activité de la société, en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2019W00250SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 21186-26

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport de Bizerte, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018 qui aura lieu le jeudi 10 octobre 2019 à 10 heures au siège de la société sis, avenue 20 mars 1956 à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018

2- Présentation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2018

3- Présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

4- lecture des rapports du commissaire aux comptes (général et spécial) pour l'année 2018

5- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2018 et des états financiers arrêtés au 31-12-2018

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018

7- Quitus aux administrateurs

8 - Nomination d'un Commissaire aux comptes pour les exercices 2019,2020 et 2021

9 - Approbation de renouvellement du mandat d'administrateur représentant les actionnaires publics

10 - Election de deux membres représentant les actionnaires privés pour les exercices 2019,2020 et 2021

11 - Election d'un membre représentant le personnel actionnaire pour les exercices

2019,2020 et 2021

12- Détermination des jetons de présence

2019W00251SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société générale d'entreprises de matériel et de travaux «SOMATRA-GET»

S.A au capital social, de 16.500.000 dinars

Siége social : place Erroussafi Mutuelle ville - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux « SOMATRA-GET» sont convoqués en assemblée générale ordinaire fixée pour le Jeudi 03 octobre 2019 à 10h.30 au siège de la société sis à la place Erroussafi Mutuelle-Ville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard enregistré à la convocation de l'AGO pour l'approbation des états financiers de l'exercice 2018.

2. Lecture et approbation du rapport d'activité sur l'exercice 2018.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes, général et spécial, se rapportant à l'exercice 2018.

5. Examen et approbation des conventions signées selon l'article 200 et suivant le code des sociétés commerciales désignées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

8. Renouvellement de mandats de certains membres du conseil d'administration.

9. Attribution des montants de jetons de présence des membres du conseil d'administration.

10. Attribution des montants de jetons de présence des membres du comité d'audit interne.

11. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2019-2020-2021.

12. Attribution au représentant légal les pouvoirs nécessaires pour réaliser les procédures d'enregistrement et de publication.

2019402949SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société générale d'entreprises de matériel et de travaux « SOMATRA-GET»

S.A au capital social de 16.500.000 dinars

Siège social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux « SOMATRA-GET» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire fixée pour le jeudi 03 octobre 2019 à 11 h 30 au siège de la société sis à la place Erroussafi Mutuelle-Ville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation de la poursuite des activités de la société suivant les exigences de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2019402950SANB3

Convocation

Représentation internationale

Société anonyme au capital de 300 000 DT 2 bis rue du réservoir 1008 Tunis

Mat Fisc. 47539 KAM 000

N° CNSS : 133648 -79

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 septembre 2019 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur.

- L'association des fonctions de président du conseil d'administration et celles de directeur général de la société.

- Modification des articles 20, 23 et 24 des statuts.

- Questions diverses.

2019402954SANB3

Deuxième convocation à l'assemblée générale extra-ordinaire

SMVDA EL GRIAAT 3

SA au capital de 400.000 DT

3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba

MF : 912295E

RC : B2615252005

Suite à l'absence de quorum légal à la première assemblée générale extra-ordinaire tenue le 24/08/2019/ le conseil d'administration a décidé d'inviter les actionnaires à assister à l'assemblée générale extra-ordinaire qui se tiendra le jeudi 03 octobre 2019 à dix heures au 3, rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba ayant pour ordre du jour suivant :

1/ Annulation de l'AGE du 02/08/2008 portant sur l'augmentation de capital.

2/ Transfert du siège social.

2019402955SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Institut de formation de la bourse de Tunis

SA au capital de : 300 000 Dinars

Siège social : 19 Bis rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis

Matricule Fiscal : 514122Q/A/M/000

Registre de commerce : B125662000

Les actionnaires de la société institut de formation de la bourse de Tunis (IFBT) sont invités à se réunir en assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu au siège social, 19 bis, Rue Kamel Atatürk, le Jeudi 03 octobre 2019 à 14h30, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant:

Modifications statutaires

2019402972SANB3

Avis de convocation

VAN LAACK Tunisie S.A.

Société anonyme au capital de 50.000,000 dinars

siège social : Ennasr 2 - Ariana

RNE : 1025857K

MF : 1025857K/A/M/000

CNSS : 264958-51

Les actionnaires de la société «VAN LAACK TUNISIE S.A» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le jeudi 26 septembre 2019 à 10 heures à avenue Hédi Nouira, immeuble le prestige, App M3, Ennasr 2, Ariana, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. lecture des rapports du conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 Avril 2019 ;

2. lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du code du code des sociétés commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, des dits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 Avril 2019 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

9. Questions diverses.

2019402975SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société univers de l'agriculture SA

Capital social : 815000.000 dt

RC : B02162892013

MF : 1312980NAM/000

Siège social : 12 av 20 novembre cité el Faouz el Mourouj 5/2074,

Melle Kribi Naziha, président directeur général de la société « univers de l'agriculture », vous invite à participer au conseil d'administration, qui se tiendra au siège de la société de l'investissement moderne « SIM SICAR » sise au 67, rue Alain Savary - cité jardin II - Bloc B 3éme étage - 1002 Tunis, et ceci est proposé le :

27 septembre 2019 à 11h00

Le projet d'ordre du Jour prévoit :

• Entériner le retard de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

• Lecture et approbation du rapport d'activité relatif aux exercices clos au 31/12/2017 et 31/12/2018 ;

• Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes exercices clos au 31/12/2017 et 31/12/2018

• Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2017 et 31/12/2018;

• Fixation des Jetons de présence à titre de l'exercice 2017 et 2018;

• Quitus aux administrateurs;

• Pouvoirs pour formalités

• Questions diverses.

2019402982SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Ecole supérieure internationale privée de Tunisie «E.S.I.P. T»

Société anonyme au capital de 2 000 000 dinars ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : 48, rue 8603-la Charguia- Tunisie.

Matricule fiscal n° 803766H

Messieurs les actionnaires de la société E.S.I.P.T sont convoqués en assemblée générale ordinaire fixée pour le vendredi 11 octobre 2019 à 10 H au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée;

2) Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018 ;

3) Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes et des états financiers relatif à l'exercice 2018 ;

4) Affectation des résultats;

5) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2018;

6) Reconduction du mandat du conseil d'administration pour les exercices 2019, 2020 et 2021

7) Fixation du montant des jetons de présence.

8) Nomination d'un commissaire aux comptes pour la société pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

9) Délégation de pouvoir.

2019R02106SRLB3

Autres sociétés

Convocation

Coopérative Sfaxienne Ouvrière de Production

Le conseil d'administration de la COSOUP a l'honneur de convoquer tous les actionnaires : à assister à l'assemblée générale ordinaire de la coopérative Sfaxienne ouvrière de production « COSOUP» qui aura lieu le samedi 21 septembre 2019 à 15h00 au siége de la COSOUP nouveau port de Pêche 3065 SFAX et ce conformément à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des rapports de gestion du Conseil d'administration aux exercices 2015/2016/2017.

- Approbation des rapports moraux et financiers relatifs aux exercices 2015/2016/2017.

- Approbation des rapports du commissaire aux comptes des années 2015/2016/2017.

- Affectation des résultats des exercices 2015/2016/2017.

- Désignation du commissaire aux comptes des années 2018/2019/2020.

- Quitus aux membres du conseil,

- Election des membres du conseil d'administration.

Observation :

1- Tous les documents et les livres comptables sont à la disposition de tous les actionnaires pour consultation au siége de la COSOUP nouveau port de pêche sfax.

2- La présence est obligatoire soit personnelle ou par procuration légale.

3- Signature légalisée de la procuration.

2019X01114SODB3

Assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de services de pêche Tabarka

Société au capital de 16 040 DT

Siège social : Port de pêche Tabarka

MF : 038097

RC : B1148251997

CNSS : 93072/49

Le Conseil d'administration de la société Mutuelle de services de Pêche Tabarka informe les Adhérents de la société que la réunion de l'assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 26 septembre 2019 à 10 heures du matin à l'hôtel, Tropica Tabarka, à l'effet de délibérer sur l'ordre du Jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration sur les exercices 2017 et 2018.

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2017 et 2018.

3. Approbation des états financiers des exercices 2017 et 2018.

4. Quitus aux Administrateurs

5. Affectation des résultats des exercices 2017 et 2018.

6. Mise à Jour de la liste des adhérents.

7. Détermination du nombre des membres du conseil d'administration.

2019C00077SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018

Société Mutuelle de base de services Agricoles

Ennejma – Eljem (MF : 025011/L)

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles ennejma d'eljem donne avis â ces adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018 sera tenue le 3 octobre 2019 à 9 heures au siège de la société sur la route Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral de l'année 2018.

2. Lecture da rapport financier et des états financiers de l'année 2018.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2018.

4. discussion des rapports morals et financiers de l'année 2018 et les proposer pour l'approbation.

5. Donner quitus aux membres de conseil.

6. mise à Jour de la liste des adhérents.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

8. Mise à jour du règlement interne de la société.

NB : les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2019I00111SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les Héritiers de Mohamed ben Abdelkader Raboudi déclarent par la présente que la demeure sise rue Ali Belhouane Dar Châabane el Fehri Gouvernorat de Nabeul.

La Perte de l'acte de propriété de la dite demeure.

De ce fait

Toute personne qui prétend avoir des droits sur la dite demeure doit s'opposer dans les délais légaux à compter de la date de la parution de cette annonce au journal officiel auprès des autorités concernées.

2019T01271DIVD2

Avis

Mme Zayneb bent Bachir Nasri annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terre de superficie 772 mètres carrés sise à Sfax route de taniour km 08 par un acte notarié daté le 17 décembre 2014 enregistré le 16 janvier 2015 n°M003099 écrit par les notaires Moez Krichen et Hassen Banéni et elle désire se faire une copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Moez Krichen à Sfax rue notaire n°36.

2019X01113DIVD2

Avis

Monsieur Hmaida Maalej annonce qu'il possède une maison dans un terrain de 956.60 m² sis route de Mahdia km 5 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki, 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours de la parution de cet avis.

2019X01115DIVD2

Avis

Monsieur Salah Salem Ben Abed Slem Noomen annonce qu'il possède un terrain de surface de 551.25m² sis foret Jebeniana l'Est city jardin enregistré le 11/7/2017 reçu 26270 rédigé par les notaires Chroudi Nassim et Gmati Adel le 9/9/2015 son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Chroudi Nassim place 2 Mars Jebeniana dans un délai de 70 jours de la parution de cet avis.

2019X01117DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Hammadi Bechha annonce la perte de ses actes

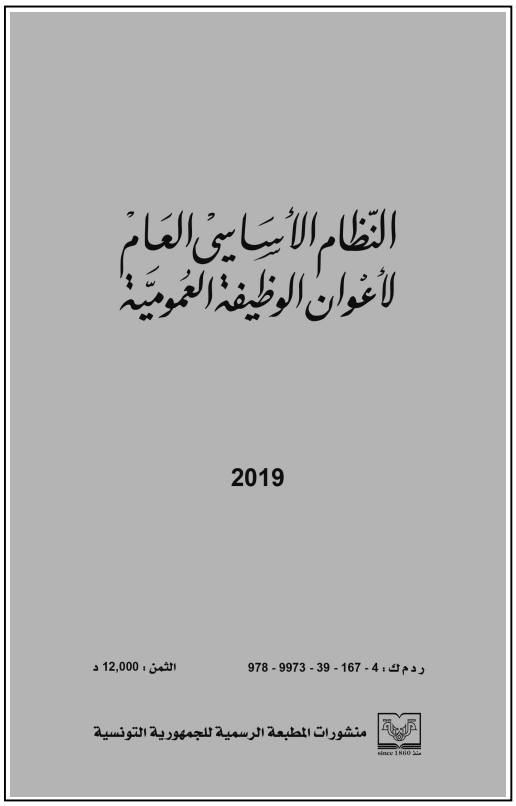
1) d'un lot contenant un borj sise route Gremda Km6 Sfax

2) d'une parcelle à sa limite sud.

Il veut extraire deux actes originaux.

Tous ceux qui s'opposent doivent l'annoncer auprès du bureau du Notaire à Sfax Rachid Cheikh rouhou dans un délai de 70 jours.

2019X01119DIVD2

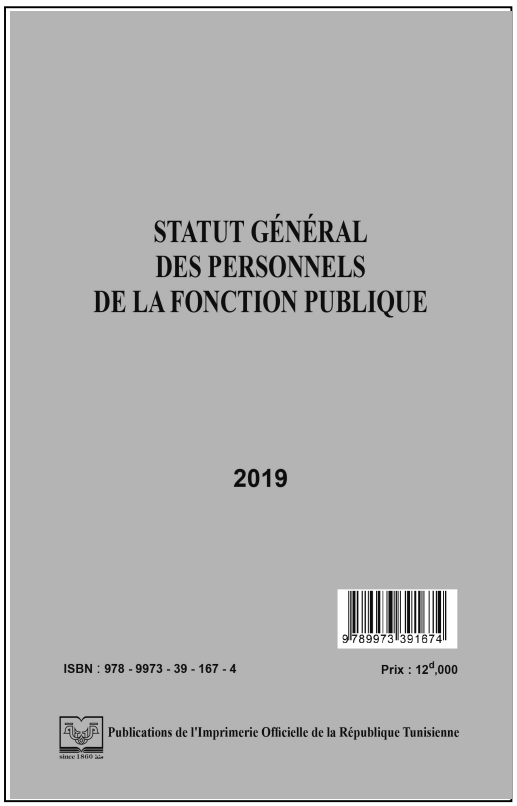


منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-167-4

الحجم : 20 X 13

الثمن : 12,000 د



Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-167-4

Format : 20 X 13

Prix : 12,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus